



Compte rendu sommaire du Conseil Municipal

Séance n°05 / 2018
du 6 septembre 2018 - 18 h 30

Présents : MM Gérard NICOLAS, Jean-Paul BEAL, Lionel CORNAND, Alain BARRAL, Béatrice ALLIROL, Claude TRIPODI, Michèle PELLISSIER, Frank BELLON, Elisabeth LEMOINE, Gérard MEISSONNIER, Jean-Luc MOULLET, Guy ARNAUD, Francine ROUSTAN, Albert MOULLET, Jérémy BAENE, Patrick GABERT, Françoise MARROU, Jean-Michel TRUCHET, Michèle SOINS-GARCIA, Christian SARLIN, Isabelle BOITEUX

Excusés : MM. Nathalie PLAT (procuration à B. ALLIROL), Sylviane BEAUP-TOUCHE (procuration à L. CORNAND), Marie-José LAURANS (procuration à E. LEMOINE), Aurore ANDRE (procuration à M. PELLISSIER)

Absents : MM. Jérémy PONS, Marjorie PIGNOL, Laurent GRAILLE, André VIVET

Convocation du 30/08/2018 -

Membres en exercice : 29 - Présents : 21 - Procuration(s) : 04

Secrétaire de séance : I. BOITEUX – Secrétaire auxiliaire : A. BREMOND, secrétaire de mairie

Après accord de l'assemblée un point est rajouté à l'ordre du jour en fin de séance (N°8)

Approbation du compte-rendu sommaire de la séance du 26 juin 2018

Votes : « Pour » : 25 - « Contre » : - « Abst » :

DEL 2018-05-01

Lancement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour la réalisation d'une aire de stationnement à proximité immédiate du centre ancien de Ribiers (vers la boulangerie)

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS, Maire

Les habitants et les élus de la commune de Val Buëch-Méouge observent au quotidien plusieurs dysfonctionnements dans le centre ancien de Ribiers :

- ✓ Des voitures mal stationnées qui gênent la circulation, notamment lors du passage de véhicules de taille plus importante (engins agricoles, livreurs...) ou lors d'urgences (pompiers, ambulances...),
- ✓ Plusieurs vieilles bâtisses n'ayant pas de stationnement privé intégré sont en vente dans le centre ancien, les éventuels acquéreurs sont régulièrement hésitants car ils observent l'absence de places de parking disponibles à proximité,
- ✓ Les commerçants se plaignent régulièrement du manque de parking pour leurs clients,
- ✓ L'unique boulangerie pâtisserie de la commune, située au sud du centre-ville de Ribiers ne dispose à ce jour que d'un parking de 3 places dont 1 pour personnes à mobilité réduite,
- ✓ Un service d'autocars à destination des habitants et notamment des collégiens et lycéens relie Val Buëch-Méouge à Laragne, Sisteron et Gap. Un des arrêts d'autocars se situe actuellement dans le centre de Ribiers (devant la mairie). Cet arrêt est dangereux car trop proche d'un carrefour avec visibilité réduite. De plus l'arrêt du bus perturbe la circulation.

Pour résoudre ces différents dysfonctionnements, suite à l'étude de programmation réalisée en 2013, les éléments suivants, concernant les aires de stationnement, ont été actés :

- Le réaménagement de l'actuel parking à côté du city-stade avec la création d'une aire d'accueil de camping-cars. Sur ce parking diverses animations sont également prévues . Ces fonctions programmées pour cet espace ne sont réalisables que si une nouvelle aire de stationnement est créée car elles diminueront la capacité de stationnement du parking à côté du city stade (actuellement 90 places) et elles amèneront un public supplémentaire dans le centre-ville.
- La transformation des places de stationnement actuelles de la place du village en stationnement à durée limitée. Le but étant de revitaliser le centre en facilitant l'accès aux commerces alentours.

- La rénovation des quartiers du « château » et de « Barri » du centre ancien, le stationnement y sera plus limitée si une nouvelle aire de stationnement est créée.
- La volonté sur l'ensemble du centre est de faciliter la cohabitation entre la circulation automobile et les espaces piétons et cyclistes. Dans cet esprit, la capacité de stationnement de la place du centre-ville a déjà été diminuée pour permettre la circulation automobile tout en s'assurant de la mise en sécurité des piétons et des vélos.

Dans la continuité de ces différents éléments, la réalisation d'un parking au sud de Ribiers permettrait de conforter la revitalisation du centre ancien et asseoir la réorganisation du stationnement pour répondre aux dysfonctionnements cités précédemment.

La capacité retenue pour cette future aire de stationnement est de 40 à 45 places. Le secteur pourra également accueillir un arrêt d'autocar pour les liaisons Laragne-Sisteron-Gap et ainsi résoudre les problèmes de sécurité évoqués ci-avant.

La Commune historique de Ribiers a recherché des parcelles disponibles.

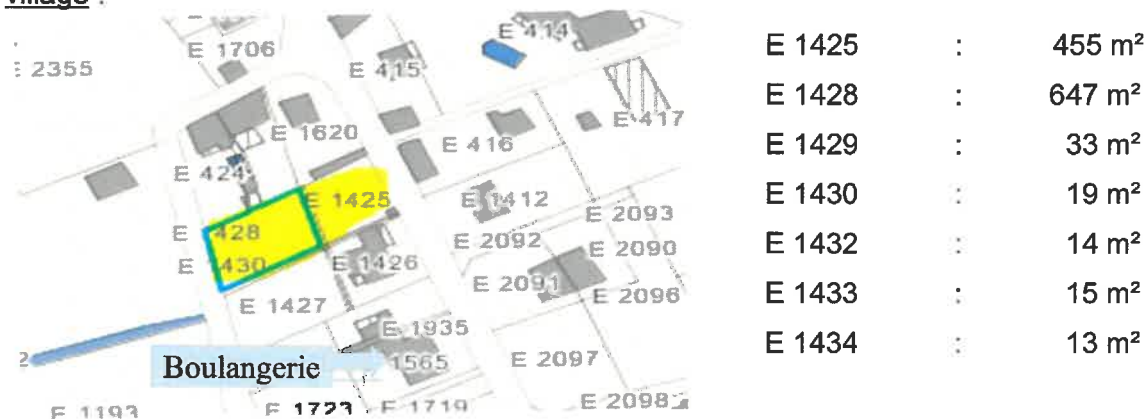
La localisation a été étudiée pour correspondre aux critères de proximité immédiate du centre, d'accessibilité par rapport à l'axe principal de circulation (D948) et de liaison douce possible avec le centre.

Les seules parcelles disponibles correspondant à tous ces critères sont les parcelles suivantes : E 1427-1431-1435-1436-1425-1428-1429-1430-1432-1433-1434 d'une surface de 2260 m² :

Ainsi la commune historique de Ribiers était arrivée à la conclusion que cet ensemble parcellaire était l'unique endroit où elle pouvait réaliser l'aire de stationnement nécessaire au bon fonctionnement de la vie communale. Un emplacement réservé avait été dessiné à cette fin dans le PLU de la commune, approuvé en 2013.

Le projet a été réexaminé dans le cadre de l'étude de programmation de requalification des espaces publics de Ribiers. La nécessité de cette aire de stationnement a alors été confirmée mais sa capacité revue à la baisse et l'aire d'accueil de camping-cars prévue au PLU délocalisée sur un parking au nord du centre historique.

Ainsi le projet actuel porte uniquement sur les parcelles suivantes (surface totale de 1196 m²) situées entre la RD 948 et la Route de Préparadis avant la boulangerie en venant du centre du village :



Dans la mesure où la commune n'a pas abouti à un accord avec les propriétaires, elle a la possibilité de recourir à la procédure de l'expropriation. Pour cela, il faut que le projet soit déclaré d'utilité publique après enquête préalable.

Le Conseil Municipal décide :

D'approuver le lancement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique,

De solliciter auprès de Madame la Préfète l'ouverture d'une enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (vérification du bien-fondé et de la qualité du projet...) et conjointement d'une enquête parcellaire (identification des propriétaires...).

Votes : « Pour » : 25 - « Contre » : - « Abst » :

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS, Maire

Il a été évoqué à plusieurs reprises le projet de cession de plusieurs logements locatifs communaux :

- onze appartements situés à Antonaves ;
- deux appartements situés à Châteauneuf de Chabre (ancienne école).

Plusieurs points importants ont motivé ce projet :

1. Le constat que la charge financière affectée à son entretien courant de cette partie du parc locatif augmente d'année en année et qu'elle n'est pas couverte par les loyers ;
2. La très faible marge de manœuvre pour augmenter les loyers dans la mesure où les logements sont conventionnés avec l'Etat ;
3. Les immeubles ne sont pas susceptibles d'être affectés utilement à un service public communal ;
4. Le résultat de l'estimation des biens réalisée par l'Etude de Maître LOULIER dont il est rendu compte ;
5. La possibilité de réinvestir le produit de la vente dans la construction de nouveaux logements ;
6. L'augmentation de l'offre locative sur la commune et la possibilité à de nouvelles familles de s'installer ;
7. Les locataires en place sont prioritaires pour l'acquisition et certains ont déjà manifesté leur intérêt.

Le Maire tient à préciser que ce projet ne répond en aucune manière à la nécessité de faire face à des difficultés financières mais qu'il estime anormal de consacrer l'impôt du contribuable au profit, même indirect, de particuliers.

Avant de mettre en délibéré, plusieurs élus de Châteauneuf de Chabre se disent pas favorables à l'aliénation, dans l'immédiat de l'ancienne école de Châteauneuf de Chabre dans la mesure où un des locataires est âgé et en place depuis de nombreuses années.

Les élus sont donc amenés à voter sur la vente seule des onze logements d'Antonaves

Le Conseil Municipal :

DECIDE le principe de cession, de gré à gré, de onze appartements locatifs communaux situés à Antonaves dans les conditions de prix suivantes :

Groupe/Immeuble	Appartement n°	Adresse à Antonaves	Prix net *
«Pierre-Blanche»	1	830, route de l'Oratoire	75 000 €
	2	820, route de l'Oratoire	65 000 €
	3	810, route de l'Oratoire	60 000 €
« Les Cheneviers »	1	160, route des Cheneviers	30 000 €
	2	162, route des Cheneviers	30 000 €
	3	164, route des Cheneviers	30 000 €
	4	166, route des Cheneviers	30 000 €
	5	168, route des Cheneviers	30 000 €
	6	170, route des Cheneviers	30 000 €

«La Brebis d'argent»	1	262, route des Cheneviers	78 000 €
«La Tuilière»	1	185, montée de la Tuilière	32 500 €

* frais notariés en sus à la charge des acquéreurs

charge Maître Fabien LOULIER, Notaire à Laragne-Montéglin :

- ✓ d'établir les règlements de copropriété pour les logements qui le nécessitent ;
- ✓ de rédiger le cahier des charges des aliénations

prend acte que le Conseil Municipal devra dans un second temps approuver le cahier des charges, décider de la procédure d'aliénation, et dans un troisième temps autoriser le Maire à signer les actes notariés correspondants avec les acquéreurs expressément désignés ;

prend acte que les ventes ne pourront intervenir qu'à partir du 1er juillet 2019 ; ce pour tenir compte du terme des conventions fixés au 30 juin 2019 ;

Votes : « Pour » : 25 - « Contre » : - « Abst » :

DEL 2018-05-03

Voirie rurale de Châteauneuf de Chabre – Approbation de l'inventaire

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS, Maire

Ce point est retiré de l'ordre du jour. L'inventaire de la voirie rurale de toute la commune sera traité à une prochaine séance.

DEL 2018-05-04

Voirie d'accès au site de vol libre de Chabre

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS, Maire

Par délibération n°315-17 en date du 19 décembre 2017, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch a retenu dans ses compétences optionnelles la compétence *«Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire»*.

Par délibération n°316-17 en date du 19 décembre 2017, ce même Conseil a défini d'intérêt communautaire, au sein de la compétence précitée, *«l'étude, l'aménagement, la gestion, l'entretien, le développement et l'animation du site de vol libre de Chabre incluant la voirie d'accès»*.

Lors du dernier conseil communautaire en date du 30 juillet 2018, le Bureau de la CCSB a proposé de préciser *«que la voirie d'accès concerne exclusivement la partie de route qui monte au site de vol libre depuis l'intersection avec la route qui relie Châteauneuf de Chabre à Barret sur Méouge, au niveau de la maison forestière du Brusç»*.

Le Maire explique qu'il s'est élevé contre cette proposition considérant :

- qu'il n'y avait pas lieu de revenir sur une délibération dont les termes lui semblaient sans ambiguïté ;
- que l'EPCI historique prenait en charge l'entretien de la totalité de la voirie d'accès ;
- que la CCSB doit se donner les moyens techniques et financiers d'entretenir et de développer le site de vol libre Chabre ;
- que la voirie d'accès au site constituée de la VC n°1 (1 320 ml), de la VC n°2 (3 970 ml) et de la VC 4 (6 530 ml) doit être entretenue, balisée et sécurisée depuis son point de départ situé à l'intersection avec la RD 942 ;

- que le délaissé de route envisagé (VC n°1 et VC n°2) est emprunté quasiment exclusivement par les pratiquants de vol libre ;

Il indique que le Président de la CCSB a souhaité retirer ce point de l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal demande expressément au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch ne pas remettre en question les dispositions antérieures et que par conséquent, la CCSB prenne en charge l'entretien, le balisage et la sécurisation de la totalité de la voirie d'accès au site de vol libre de Chabre.

Votes : « Pour » : 25 - « Contre » : - « Abst » :

DEL 2018-05-05

Géolocalisation des réseaux humides et secs – convention avec la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch pour la mise à disposition du service « inventaire géolocalisé »

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS, Maire

La Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch (CCSB) gère un service un service dit SIG « Système d'Information Géographique » qui permet à chaque collectivité de disposer d'une application informatique leur permettant d'avoir accès aux cartes et aux données cadastrales de son territoire.

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement a introduit une « réforme anti-endommagement des réseaux » qui oblige les communes, à plus ou moins long terme, à localiser précisément et exhaustivement les équipements et ouvrages concernant :

- les réseaux d'eau potable et d'assainissement
- les réseaux électriques et d'éclairage public enterrés.

La CCSB s'est donc dotée de moyens techniques et humains afin de proposer à ses communes membres un service de collecte des données communales sur le terrain afin de disposer d'un inventaire complet et cartographié.

Le service comprend la mise à disposition d'un agent technique (21€/heure), d'un géomaticien (24€/heure) et du matériel de collecte nécessaire (0.25€/heure).

Il est fait état du projet de convention qui a été transmis aux élus.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention correspondante ainsi que tout avenant.

Votes : « Pour » : 25 - « Contre » : - « Abst » :

DEL 2018-05-06

Personnel – Mise en place d'un nouveau règlement de formation – Avis du Conseil Municipal

Rapporteur : M. Jean-Paul BEAL, Premier Adjoint

Par délibération n°2017-01-04 du 18 janvier 2017, le Conseil Municipal a approuvé le règlement de formation du personnel communal.

Néanmoins, dans un souci d'harmonisation des règlements de formation au niveau départemental le CNFPT et le Centre de Gestion ont engagé les collectivités à adopter un nouveau règlement sur la base d'un modèle commun susceptible, bien entendu, d'être amendé et qui intègre notamment le volet e-formation.

Il conviendra ensuite de saisir, pour avis, le Comité Technique Paritaire et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail placés auprès du Centre de Gestion avant d'être entériné définitivement par le Conseil Municipal.

Il est fait état du projet de règlement qui a été transmis aux élus.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de règlement proposé et prend acte que celui-ci sera transmis au CTP et au CHSCT.

Votes : « Pour » : 25 - « Contre » : - « Abst » :

DEL 2018-05-07

Budget eau et assainissement – Admission en non valeur

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS, Maire

Le comptable public n'a pas pu recouvrer les factures d'eau d'un montant de 331,67 € émises, en 2014 et 2015, par la Commune historique de Ribiers et en 2016 et 2017 par la commune nouvelle de Val Buëch-Méouge, à l'encontre d'un débiteur dont les créances ont été annulées suite à la décision de la Commission de Surendettement des particuliers des Hautes-Alpes dans sa séance du 26/06/2018.

Le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur la liste de pièces n°3280710211/2018 présentée pour un montant de 331,67 € ; **dit** que cette admission en non-valeur sera prise en charge par le budget «eau et assainissement» et **prend acte** que cette procédure exclut définitivement l'encaissement des sommes dues.

Votes : « Pour » : 25 - « Contre » : - « Abst » :

DEL 2018-05-08

Motion pour le désenclavement numérique et téléphonique

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS, Maire

La Loi pour une république numérique du 7 octobre 2016 a pour double objectif de : « *donner une longueur d'avance à la France dans le domaine du numérique en favorisant une politique d'ouverture des données et des connaissances* » et d'« *adopter une approche progressiste du numérique, qui s'appuie sur les individus, pour renforcer leur pouvoir d'agir et leurs droits dans le monde numérique* ».

Pour ce faire, la loi s'organise autour de trois axes : la circulation des données et du savoir, la protection des individus dans la société du numérique et l'accès au numérique pour tous ».

Or force est de constater que la Commune n'est pas couverte par des réseaux de téléphonie mobile et d'internet suffisants et performants. En effet, nombreux sont les usagers particuliers ou professionnels à s'en plaindre et à déplorer les dysfonctionnements récurrents.

C'est le constat de tous mais aussi celui que fait le SDTAN (schéma directeur territorial d'aménagement numérique) du département des Hautes-Alpes dans sa mise à jour du 13/03/2018 :

«Le Département des Hautes-Alpes est un des territoires les moins bien desservis en termes de services fixes et mobiles de la région Provence-Alpes Côte-d'Azur» :

En ce qui concerne les mobiles :

- ✓ 38 dossiers déposés par les élus locaux sur la plateforme « France Mobile » pour les Hautes-Alpes dont Val Buëch-Méouge pour toute la commune ;
- ✓ Sur les 38 dossiers déposés, 4 priorisations ont été remontées, début 2017, pour les Hautes-Alpes dont la commune de Val Buëch-Méouge ;
- ✓ Le 12 juillet 2017, le comité technique régional a déclaré la Commune de Val Buëch-Méouge «éligible aux mesures contradictoires» et dit que «des dossiers sont en cours de traitement».

En ce qui concerne internet :

- Il est fait état de 42 sites prioritaires sur le département (ZAE, sites publics, sites d'enseignement, sites de santé...). Sur la Commune sont répertoriés un site de recherche, un site d'enseignement et une ZAE)

- Il est dit que «les besoins spécifiques de ces sites rendent leur accès au très haut débit indispensable au bon exercice de leurs activités. Leurs besoins diffèrent de ceux du grand public, notamment en termes de sécurisation de leur accès. Ces sites devraient donc se raccorder en boucle locale optique mutualisée (BLOM) «durcie» avec une garantie de temps de rétablissement ou en boucle locale optique dédiée (BLOD) ».

Cette situation se traduit par :

- Une mise en danger des personnes et notamment des plus isolées ou fragiles.
- Une mise en danger des entreprises locales et des services publics qui doivent faire face à l'obligation de dématérialisation des procédures (déclarations d'embauche...).
- Un manque d'attractivité pour les entreprises.

En outre se pose la question de la fin programmée, par ORANGE, des lignes téléphoniques analogiques, qui reste encore à ce jour, pour certains le seul moyen fiable d'avoir un accès téléphonique pour appeler les secours.

Le Conseil Municipal émet le vœu que soient prises en comptes les demandes suivantes :

- Mise en place de réseaux de téléphonie mobile et d'internet efficaces sur l'ensemble du territoire communal ;
- Meilleure réactivité des opérateurs en cas de panne et indemnisation des usagers impactés.

Votes : « Pour » : 25 - « Contre » : - « Abst » :
--

Questions et informations diverses

➔ **Plan Local d'Urbanisme**

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS

Trois ans, c'était le délai que les élus s'étaient donné pour mettre en place la Commune Nouvelle. Beaucoup d'énergie a été consacrée pour harmoniser les procédures, pour mutualiser les moyens... pour avoir un esprit commun.

Aujourd'hui, il faut passer à la vitesse supérieure et être à la hauteur des promesses de la charte fondatrice, à savoir avoir une commune dynamique, attractive pour les particuliers et les entreprises, et où il fait bon vivre.

Les élus vont pouvoir disposer d'un formidable outil de levier. C'est le PLU. Celui-ci sera écrit pour 15 ans. Aussi, est-il important que les élus prennent bien conscience de tout l'enjeu de ce document. L'état d'esprit de chacun doit aller au-delà de savoir si tel ou tel terrain va devenir constructible. Au contraire, il faut y voir là une formidable opportunité d'acter de ce que les élus veulent faire de leur territoire.

- En matière touristique :

La Commune a des atouts touristiques ou sportifs comme les Gorges de la Méouge ou le site de vol libre de Chabre. Mais doit-on se contenter des acquis pour attirer les touristes. Ceux-ci ont aujourd'hui d'autres attentes que les paysages ou le soleil.

Il faudra peut-être prévoir au PLU des parkings à Châteauneuf (avec rotation de navettes) pour pallier les problèmes de stationnement et de circulation (plusieurs accidents plus ou moins graves cet été), sécuriser la circulation des cyclistes, prévoir un emplacement réservé pour un éventuel snack...

Concernant le problème de la qualité de l'eau de baignade, il faudra peut-être prévoir des aménagements et des équipements pour y pallier. Un profil d'eau de baignade a été réalisé par l'Ex-Communauté de Communes. Il faut prendre en compte les préconisations.

Il faut améliorer la signalétique sécuritaire et touristique.

- En matière d'aménagement du territoire :

Il faut anticiper les besoins de la commune, des particuliers, des professionnels. Il est indispensable de se projeter, de prévoir des emplacements réservés pour la réalisation de certains équipements, quitte à les supprimer par la suite (plusieurs exemples sont cités).

- En matière d'urbanisation :
Prendre en compte les nouveaux types d'habitat «non traditionnels » (yourte...).

En bref, la réflexion sur le PLU doit être très large et doit défendre l'intérêt général par rapport à l'intérêt particulier.

→ **Elaboration du PLU – informations des concitoyens**

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS

En concertation avec le Cabinet ALPICITE, les 3 réunions publiques prévues se tiendront en un même lieu : la salle communale de Châteauneuf de Chabre. Il est abandonné l'idée d'organiser des tables-rondes avec des personnes extérieures.

→ **Le déneigement**

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS

Les opérations de déneigement de l'hiver dernier sur Antonaves et Châteauneuf de Chabre ont présenté quelques dysfonctionnement dans leur organisation et leur déroulement. Quelques réclamations sont parvenues en mairie dont il faudra tenir compte.

Un plan «neige » communal sera mis en place lors de la réunion de travail du 25/09/2018 afin de définir les moyens techniques, les moyens humains, les chaînes d'alerte, les interlocuteurs des administrés, les priorités...

→ **Miroir**

Rapporteur : M. Albert MOULLET

Certains administrés d'Antonaves réclament la mise en place d'un miroir routier à l'intersection de la Route d'Antonaves et de la Route de la Méouge.

Il sera demandé à la responsable de l'Antenne Technique du Département d'intervenir sur le sujet lors de la prochaine réunion du bureau.

→ **La rentrée de classe**

Rapporteur : Mme Béatrice ALLIROL

La rentrée des classes s'est déroulée dans de bonnes conditions avec l'arrivée de 2 nouvelles enseignantes à Châteauneuf et d'une nouvelle enseignante à Ribiers. Différents travaux et équipements ont été réalisés pendant l'été.

- Ecole de Châteauneuf : 35 élèves
- Ecole de Ribiers : 67 élèves

→ **La cantine scolaire de Châteauneuf**

Rapporteur : Mme Béatrice ALLIROL

Suite à la consultation qui a été lancée pour la fourniture et la livraison en « liaison chaude » des repas, une seule offre a été reçue. Le marché a donc été attribué à l'ADESEA aux tarifs suivants :

- Repas primaire : 5,22 € TTC
- Repas maternelle : 5,27 € TTC

soit des tarifs plus avantageux que ceux pratiqués par le prestataire démissionnaire.

→ **Bilan énergétique école**

Rapporteur : M. Lionel CORNAND

Le Cabinet INNOPTIM missionné en vue d'une optimisation énergétique de l'école de Châteauneuf a restitué son étude. Il en ressort les principales préconisations suivantes :

1. Remplacer l'isolant en plafond
2. Calorifuger les tuyaux de chauffage
3. Remplacer la VMC
4. Remplacer la chaudière gaz par un autre dispositif (pompe à chaleur...)

Pallier les déperditions de chaleur par les mesures 1 et 2 pourrait permettre une économie de 15 % sur la facture de gaz et permettrait également de réduire la température en période de grosse chaleur (la mise en place d'une climatisation étant peu envisageable).

M. CORNAND est chargé de faire faire les devis correspondants.

→ **Plaques de numéro de maison**

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS

Dans un souci de durabilité, d'esthétisme et d'harmonisation avec celles de Ribiers, il est proposé de commander des plaques de numéro de maison en tôle émaillée au prix unitaire de 6 € HT environ (à la place des autocollants comme initialement prévu par La Poste).

Les élus sont favorables. Les modalités de pose, de renouvellement... seront définies à la prochaine réunion du Bureau.

→ **La vitesse routière**

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS

Plusieurs habitants situés de part et d'autre de la RD948 au lieu-dit «Grange-Neuve» à Châteauneuf de Chabre ont signé une lettre de réclamation par laquelle ils déplorent l'enlèvement du panneau de limitation de vitesse à 70 km et la vitesse de circulation des véhicules qui les met en danger ainsi que les élèves qui se rendent à l'abri-bus.

Le Maire explique que dans le cadre du passage de la vitesse à 80 km/h de nombreuses zones à 70 km/h ont été supprimées consécutivement à un arrêté du Président du Département, en date du 25/07/2017, portant abrogation des limitations de vitesse.

Il n'a pas été consulté pour celui-ci alors qu'il a été pour celui d'entrée d'agglomération à Ribiers (avis dont il n'a pas été tenu compte).

Considérant que le panneau qui était en place avait le double objectif, celui de faire ralentir les véhicules et celui de signaler une zone de danger, les élus réclament la remise en place du panneau avec éventuellement une vitesse ramenée à 50 km/h ou le déplacement du panneau de limite d'agglomération imposant de fait une vitesse à 50 km/h maximum.

La question sera abordée avec la responsable de l'Antenne Technique du Département lors de la prochaine réunion de bureau.

→ **Le local des archives**

Rapporteur : M. Jean-Paul BEAL

Le local destiné à recevoir les archives historiques communales aménagé dans l'ancien boulodrome couvert de Châteauneuf est quasiment prêt avec l'achèvement des installations électriques et de l'alarme incendie. L'entreprise RODRIGUEZ Peinture va prochainement monter la cloison d'isolation pour un montant de 1 740 € TTC. Après mise en place des rayonnage, le local sera opérationnel d'ici la fin de l'année. Les opérations d'élimination, de tri, de classement des archives pourront alors commencer avec l'appui technique et administratif du Service Archives placé auprès du Centre de Gestion.

→ **Mise à disposition de la salle de Châteauneuf de Chabre**

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS

A la question « faut-il renouveler le prêt gratuit de la salle à l'association extérieur « Eclats de Danse » (les lundis de 18 à 22 h 30), les élus de Châteauneuf répondent OUI.

→ **Médiathèque**

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS – Mme Béatrice ALLIROL

Dans la séance du 26/06/2018, ont été évoquées les différentes raisons qui ont engagé les élus à entamer une réflexion concernant le devenir de la médiathèque. La commission dédiée a reçu début juillet, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et des représentants de la Bibliothèque Départementale de Prêt (BDP 05), il se dégage une orientation : transférer la médiathèque à la grande salle de la Toscane (accessible aux personnes à mobilité réduite, parking et jardin à proximité...), L'Accueil de Loisirs pourrait être organisé à l'école comme cela se fait ailleurs. Le CAUE finalise actuellement le cahier des charges en vue du recrutement d'un programmiste. Cette étude sera essentielle pour obtenir une aide financière de la DRAC (équipements, personnel qualifié). La Commission a travaillé sur le profil de l'agent qui serait alors recruté.

La commission insiste sur sa volonté de remanier profondément le fonctionnement de la médiathèque et de créer un espace culturel de qualité, dynamique et attractif au bénéfice de tous.

→ **Le bureau de Poste de Ribiers**

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS

La Direction de La Poste a annoncé, pour le 1er trimestre 2019, la réduction à 12 heures de l'amplitude d'ouverture du bureau de poste avec la suppression du jeudi.

Le Maire expose 4 solutions :

1. Laisser faire
2. Mettre en place une Agence Postale et transférer la compétence à la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch sachant que la Commune serait tributaire des décisions de l'EPCI ;
3. Mettre en place une Agence Postale dans la future médiathèque sachant que cela n'est pas très satisfaisant du point de vue de la DRAC et qu'il y aurait l'obligation d'avoir 2 guichets d'accueils distincts (donc 2 agents) ;
4. Mettre en place une Agence Postale dans le bureau de la Mairie centrale actuellement occupé par le Maire-délégué de Ribiers et un agent pour qui des solutions de «relogement» existent, embaucher un agent avec l'aide financière de La Poste.

Les élus penchent vers la dernière solution. La question sera revue ultérieurement.

→ **Les compteurs d'eau**

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS

Par délibération n° 2018-04-02 du 26/06/2018, le Conseil Municipal s'est engagé à réaliser un programme d'actions en faveur des économies d'eau tel que préconisé par le Schéma Directeur d'Eau Potable. Parmi ces actions, figure le renouvellement des compteurs d'eau.

Il y a lieu en effet et dans un souci d'équité entre les usagers de procéder tous les 10 ans environ à leur remplacement. Une ligne de crédits a été prévue à cet effet au budget 2018 et le sera chaque année. Il sera procédé par secteurs ou rues. Après une première campagne menée dans certains quartiers à Ribiers, il y a lieu de poursuivre sur Antonaves et Châteauneuf.

A la question « confie-t-on les interventions à M. RAPHAELIAN, plombier, au prix proposé de 42,5 € HT l'unité ? », les élus répondent OUI.

Les Maires-délégués communiqueront au Maire, sous quinzaine, les rues et/ou quartiers à prévoir cette année.

→ **Les cimetières d'Antonaves et de Châteauneuf de Chabre**

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS

Comme convenu en séance du 23/05/2018, une consultation va être lancée très rapidement pour le recrutement d'un cabinet spécialisé qui sera chargé de la restructuration administrative des cimetières d'Antonaves et de Châteauneuf de Chabre (inventaire des concessions, recensement des défunts...).

A la question : «faut-il inclure le cimetière de Pomet ?», les élus répondent OUI.

→ **Demandes de subvention**

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS

Le Laragne Sports Football demande une subvention de 1 250 € (14 adhérents).

Le Comité Départemental de Tourisme Equestre demande une subvention de 70 à 100 € pour mise en place du barre d'attache des chevaux sur la commune.

A la question « êtes-vous favorables ? », les élus répondent OUI respectivement à hauteur de 700 et 75 €. (sera acté à la prochaine séance).

→ **Contrôles techniques des bâtiments**

Rapporteur : M. Jean-Paul BEAL

A l'issue des vérifications périodiques effectués, en 2017, par SOCOTEC sur l'ensemble des bâtiments et installations, tous les travaux de mise aux normes préconisés notamment électriques ont été réalisés dans la foulée.

SOCOTEC vient de rendre ses rapports pour 2018. Ceux-ci sont très positifs.

→ **Réunion publique de la CCSB**

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS

La Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch organise une réunion publique le 26/10/2018 à 18 h 00 à la salle Robert VERET à Ribiers. Les élus sont invités à y venir.

→ **Évêque de Gap**

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS

Monseigneur Xavier MALLE officiera lors de la messe du 16/12/2018 et répondra certainement à l'invitation à visiter la commune lancée le Maire.

→ **Noël des aînés (plus de 75 ans)**

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS

La désormais traditionnelle après-midi récréative des aînés organisée par la commission des affaires sociales sous la présidence de Mme Michèle PELLISSIER se déroulera à la salle de Châteauneuf de Chabre le 14/12/2018.

→ **Mutuelle communale complémentaire santé pour les habitants**

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS

Après étude de faisabilité et réunion organisée avec un prestataire, le projet est abandonné pour l'instant.

→ **Majoration de la valeur locative de certains terrains constructibles**

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS

Lors de la séance du 05/09/2017, il avait été envisagé de mettre en place cette mesure dont l'objectif était d'inciter les propriétaires à vendre leurs terrains constructibles afin de lutter contre la rétention foncière qui freine le développement de la commune.

Il est jugé opportun de reconsidérer la question une fois le nouveau PLU mis en place.

→ **Droits du sol – sursis à statuer**

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS

Le Cabinet ALPICITE chargé de l'élaboration du PLU attire l'attention sur le fait que l'élaboration d'un PLU conduit souvent à une augmentation du dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme de la part des propriétaires, ces derniers cherchant à préserver des droits que le nouveau document d'urbanisme pourrait remettre en cause.

Le Code de l'Urbanisme prévoit la possibilité de surseoir à statuer. Par conséquent, il sera dorénavant indiqué sur les certificats d'urbanismes opérationnels que « *conformément aux dispositions de l'article L153-11 du code de l'urbanisme, la commune peut décider de surseoir à statuer, dans les conditions et délai prévus à l'article L424-1 du même code, sur les demandes d'autorisations de constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan.* »

→ **Façades toitures**

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS

Avec l'appui du CALHAURA, la Commune historique de Ribiers avait mis en place une opération façades-toitures permettant aux particuliers dont la maison répondait à un cahier des charges bien précis d'obtenir une aide financière (Commune et Région) afin de procéder à des travaux.

La Région a institué de nouvelles modalités. Celles-ci seront présentées aux élus par le CALHAURA le 01/10/2018 à 18 h 00 avant d'envisager de reconduire le dispositif à l'échelle de la Nouvelle Commune.

→ **La prolifération des chats**

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS

Suite à la délibération n°2017-09-14 du 12/02/2017 permettant le conventionnement avec la Fondation 30 millions d'amis, il y a lieu d'organiser, dans les meilleurs délais, une campagne de capture de chats errants non identifiés en vue de leur stérilisation. Les Maires-délégués dresseront, sous 15 jours, la liste des signalements et réclamations.

→ **Voirie à Antonaves**

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS – Mme Isabelle BOITEUX

2 problèmes soulevés et pour lesquels il faudra trouver des réponses rapides à acter à la prochaine séance :

1. Risque d'effondrement sur la voie communale d'un mur de soutènement de terres privées.
2. Délimitation de l'emprise de la voie publique par rapport à une propriété privée.

→ **L'Ancienne décharge de Ribiers**

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS

Tel qu'annoncé lors de la dernière séance, le 30 juillet, il a été reçu par Madame la Préfète. Participaient également à cette réunion un représentant de la DDT et un représentant de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement...).

Il en ressort que sur les 77 communes de la Région PACA confrontées à la même situation, la Commune de Val Buëch-Méouge est la seule à réellement se préoccuper du problème.

Devant ce constat, Madame la Préfète apportera son aide financière à condition que la Commune opte pour la solution radicale et définitive de curer la décharge. Elle va également essayer de négocier avec le service des douanes pour que les déchets enlevés ne soient pas soumis à la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes).

Un cabinet d'étude peut pour environ 30 000 € monter le cahier des charges et encadrer toute la procédure dont la durée est estimée à 9 mois. Dans un premier temps, l'entreprise CLIER va procéder à des sondages afin d'estimer le volume et la nature des déchets.

→ **La vidéo-surveillance**

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS – M. Jean-Paul BEAL

Plusieurs actes de vandalisme ont été commis sur les biens publics depuis le début de l'année, sans parler des cambriolages chez les particuliers.

Il convient d'agir et de plus laisser faire. C'est ce que demandent de nombreux concitoyens.

Le responsable de la gendarmerie des Hautes-Alpes spécialisé en la matière interviendra lors d'une réunion de travail avec les élus et ensuite lors d'une réunion publique où il sera répondu aux questions en toute transparence et impartialité.

→ **La taille des arbres**

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS

Les Maires-délégués sont invités à faire remonter au Maire leurs demandes d'intervention.

→ **Les compteurs LINKY**

Rapporteur : M. Jean-Paul BEAL

Une pétition semble circuler pour demander à la commune de s'opposer à la pose des compteurs LINKY. Plutôt que de s'engager dans une bataille juridique sans doute perdue d'avance (plusieurs communes ont été déboutées par les Tribunaux Administratifs et le Conseil d'Etat) il propose de faire comme la Ville de Bayonne.

C'est à dire de demander que la volonté des personnes hostiles au dispositif soit respectée.

A la question du Maire «souhaitez-vous que cette question soit portée à l'ordre du jour du prochain conseil », les élus ont répondu NON à l'unanimité.

Par conséquent, un simple courrier actant la « position de principe » des élus sera adressé à ENEDIS pour demander à cette société de ne pas imposer le compteur LINKY aux personnes qui le refusent expressément.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.

La prochaine séance se déroulera à une date non définie pour l'instant.

Le Maire,
Gérard NICOLAS

